



COMMUNE DE MEX

**PREAVIS no 2/2014
de la Municipalité à son Conseil général
relatif à une demande de crédit de CHF 110'000.- pour la création de places
de parc et modification de la circulation
au village**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

INTRODUCTION

La construction de nouveaux 25 logements le long du chemin de Lugny-lès-Charolles entraînera inmanquablement une augmentation de trafic. La transformation de quelques maisons villageoises quant à elles exige la création de nouvelles places de parc, étant donné que la Commune encaisse des taxes compensatoires pour cela.

En septembre dernier, ainsi qu'au début de mai, la Municipalité a convoqué des assemblées de Commune afin de présenter les projets et d'ouvrir une discussion. De ces séances un certain nombre de remarques ont été formulées. Il y est répondu au chapitre « Remarques de la population ».

TRAVAUX ENVISAGES (voir plan annexé)

Circulation

- Ch. de Lugny-lès-Charolles : Interdiction de circuler depuis et vers la rue du Temple. Circulation dans les deux sens à partir des nouveaux bâtiments.
- Accès à l'administration et aux appartements de Lugny-lès-Charolles N° 4 autorisés depuis la rue du Temple
- Ch. du Dernier Mur en « sens unique » (montant)
- Sorties sur RC 251a :
 - par le parking de la salle villageoise qui deviendra rue communale (domaine public)
 - par la rue du Temple
 - par le ch. du Prieuré

Remarque : Ces chaussées présentant une forte déclivité, elles feront l'objet d'une attention d'entretien particulière en hiver notamment, comme la chaussée débouchant de la route des Esserts sur la RC Villars Ste Croix- Sullens.

Places de parc

- ch. du Dernier Mur - 6 places de parc en alternance à gauche et à droite
- rue du Collège - 6 places en épi à côté de l'ancienne maison de commune
- ch. de l'Oie - 6 places de parc avec déplacement de l'aire de jeux
- ch. de Rosset - 2 places
- rue du Temple (à proximité de l'administration communale) 8 places

A noter, que 2 places de parc pour handicapé (soit des places doubles) seront créées, à proximité de la maison de commune et au chemin de l'Oie.

REMARQUES DE LA POPULATION

- *Accès plus long pour se rendre à la déchèterie pour certains usagers -*

Demande pas retenue. Elle ne touche pas l'ensemble de la population et ne constitue pas des déplacements journaliers.

- *Placer la rue du Temple et la rue du Prieuré en « Sens unique » (montant ou descendant) :*

Demande pas retenue. Cela provoquera une augmentation du trafic à la rue du Collège et donc une augmentation du danger pour les bordiers et les enfants fréquentant l'école.

- *Indication « bordiers autorisés » pour les rues du Temple, du Collège et chemin du Prieuré (avec ou sans « sens unique »)*

Demande pas retenue. L'accès au village pour les autres usagers les obligeraient à emprunter les ch. du Dernier Mur et de Lugny-lès-Charolles, lesquels devront être ouverts dans les deux sens. Allongement des trajets - contrôle à mettre en oeuvre - élargissement du ch. de Lugny-les-Charolles- augmentation des coûts

- *La sortie sur la RC 251a par le parking est dangereuse en hiver*

Demande retenue. : La priorité sera donnée en hiver pour le déneigement et le salage aux sorties sur la RC 251 notamment (voir plus haut).

- *Elargissement du ch. de Lugny-lès-Charolles*

Demande pas retenue. Pas nécessaire avec la solution proposée.

- *Laisser le statu quo et attendre pour voir l'augmentation du trafic.*

Demande pas retenue. L'augmentation de trafic, selon l'étude menée par le bureau d'ingénieurs sera importante, ordre de grandeur 200 à 300 passages par jour, cela provoquera une aggravation du danger. En outre il est nécessaire de ne pas favoriser de « mauvaises habitudes ». La mise en oeuvre du nouveau dispositif avant l'achèvement des travaux créera une situation claire.

- *Prévoir un chemin piétonnier vers le local des boules reliant le ch de Lugny-lès-Charolles et le ch du Dernier Mur*

Demande acceptée

- *Créer des places pour invalides.*

Demande acceptée. 2 places seront créés vers l'administration communale et au ch. de l'Oie

- *parking en épi à la rue du Collège*

Demande acceptée

➤ *Laisser des surfaces disponibles pour les places de jeux.*

Demande acceptée. Elles seront déplacées et améliorées

➤ *Maintien de la verdure sur les places de stationnement à créer.*

Demande acceptée partout où cela est possible (voir photo sur plan annexé)

➤ *Limitation de la durée de parking, location places de parc, macaron, etc...*

Cette demande sera étudiée ultérieurement

COÛT ET FINANCEMENT

Le coût estimatif se monte à CHF 110'000.-

Ces travaux seront financés par les liquidités de la commune.

Les taxes compensatoires prélevées lors des transformations de logements dans le village se montent actuellement à CHF 40'000.-

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Mex vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis N° 2/2014,
- Entendu la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Entendu la commission des finances,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,
- De lui octroyer le crédit nécessaire à la réalisation, soit CHF 110'000.-,
- D'accepter le financement proposé.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 juin 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

M. Buttin

R. Marendaz

Mex, le 2 juin 2014